

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

C. F. T. C.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

6, RUE DE BEL-AIR, NANTES

FÊTE NATIONALE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL du JEUDI 13 MAI 1926

En union avec la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, des 19 Unions Régionales qui se partagent le territoire français et les provinces recouvrées d'Alsace et de Lorraine, l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, dont le siège est à Nantes, 6, rue de Bel-Air, a commémoré le 35^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » du grand Pape Léon XIII, dit Pape des Ouvriers, le jeudi 13 Mai, jour de l'Ascension, par une messe qui a été dite par M. le chanoine Cassard, curé de Saint-Similien, à 7 heures, en la paroisse Saint-Similien, messe qui coïncidait avec l'ouverture de la Neuvaïne de N.-D. de Miséricorde.

A l'Évangile, M. le chanoine Ménard, Directeur des Œuvres Diocésaines, a adressé la parole.

A 9 heures 15, sous la présidence de M. le chanoine Ménard, dans la Salle des Fêtes des Syndicats, rue de Bel-Air, eut lieu une réunion générale pour tous les Syndicats, au cours de laquelle :

1° Un rapport moral de l'année 1925-26 a été présenté par Gustave Pressensé, président de l'U. R. O. ;

2° Conférence par M. l'abbé Chaignon sur l'Encyclique « Rerum Novarum ».

Le prochain *Message* rendra compte de la Fête que la grève des Imprimeurs nous a empêché d'annoncer plus tôt.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9^e)

N'oubliez pas la Souscription pour la Propagande Confédérale

Vous voulez que votre travail vous procure le nécessaire, l'utile, voire même l'agréable et pour atteindre ce résultat vous êtes entrés avec confiance à la C. F. T. C.

Soyez logiques jusqu'au bout, procurez à votre Confédération les moyens indispensables pour qu'elle fasse bonne figure partout où elle doit représenter vos intérêts et les défendre !

En supputant l'effort que vous allez faire, pensez qu'un maigre budget donne de maigres résultats !

Alice VINCENT.

UN ENSEIGNEMENT

Le soir de Vendredi-Saint, l'an dernier, serrée dans la cathédrale, la multitude, accourue de tout Paris et de la banlieue, des hommes qui ont quitté vite l'étau ou le comptoir et sont si joyeux d'être là ; un maréchal de France, des académiciens, des écrivains, des parlementaires mêlés aux gens du peuple pour entendre raconter le drame du Calvaire par le grand prédicateur.

Depuis sept semaines, les mêmes auditeurs enthousiastes, qui ne sont pas venus pour entendre d'harmonieuses paroles, ni les accents vibrants de harangues enflammées, mais parce que l'orateur a mis à nu

les mœurs et en a révélé à chacun les besoins et les inquiétudes.

Le voici et les souffles se font moins forts dans les poitrines, car l'auditeur, ainsi qu'un coureur novice, retient sa respiration pour mieux suivre le train que mène l'homme de Dieu et, lorsque la voix se taira un instant, l'on entendra tout à l'heure, en un étonnant soupir, le halètement de cette foule qui reprend pied à terre.

L'oratorien regarde ces hommes et ces femmes. Il a cassé les pauvres mensonges où ils se complaisaient et leur a offert l'unique solution ; il a été compris et la moisson d'âmes s'annonce fournie comme en un champ d'Ile-de-France un soir de juillet et il s'agit, en ce Vendredi-Saint, de briser les derniers obstacles et d'enlever les dernières pierres sur le chemin du Seigneur.

Quels accents vont s'échapper de cette âme de prêtre, et comme il va se pencher tout à l'heure vers son auditoire à la recherche de cette âme inconnue qu'il faut prendre et gagner !

Mais il parle. Et c'est un simple avis matériel qu'il donne. Écoutez-le : « Cinq minutes après ma descente de chaire je serai au confessionnal jusqu'à telle heure... » ; et, ajoute-t-il, « j'y serai demain et j'y serai après-demain et j'y serai tout le temps qu'il faudra afin qu'il ne puisse pas y avoir l'ombre d'un prétexte à ce qu'une âme qui veut faire son devoir en soit empêchée. »

L'admirable leçon ! Ainsi, ni l'éloquence, ni la culture la plus profonde, ni la connaissance du cœur humain, ni l'observation studieuse des maux et des besoins du siècle, ni la passion ardente de servir les âmes et de les sauver, ni lorsque l'orateur veut que sa parole entraîne chez ses auditeurs, invinciblement, la conviction qui est en lui, ce don de tout l'être que sont souvent ses cris et ses confidences,

rien de tout cela, ni leur ensemble ne peut suffire, et tout risque d'être inutile si n'a pas été fait jusqu'au plus humble effort matériel pour que ne reste pas le plus petit prétexte pour celui que l'on veut conquérir, à se dérober à la Lumière.

L'admirable leçon ! et comme il est utile que nous la méditations, tandis que notre propagande syndicale prend une ampleur jusqu'ici inconnue.

Toutes ces journées sociales si diverses et toutes si vivantes, nos réunions de sections, les efforts si nombreux dans nos œuvres, cette progression qui révèle les énergies qui ici et là, partout, travaillent pour notre cause, pourraient nous faire oublier peut-être, si nous écoutions les sollicitations du moment, que tout cela n'existe et ne porte de fruit qu'à la condition de payer par le travail, qui sera quelquefois le plus humble, le plus matériel, le plus rebutant, de payer le succès en supprimant les moindres obstacles entre ceux que nous voulons conquérir et nous.

Heureux les conférenciers qui peuvent parler devant mille personnes et par leur éloquence entraîner la conviction ; heureux ceux qui sentent que les idées qu'ils sèment pénètrent les jeunes intelligences et y germeront ; mais heureux seulement les semeurs qui ont été précédés des défricheurs, de ceux que l'on ne connaîtra sans doute pas, mais qui ont préparé le chemin ; heureux seulement les victorieux qui auront derrière eux des hommes pour organiser leur victoire.

Inutile le dévouement de nos conseillers prud'hommes, leur science, leur haute équité et toute l'estime qu'ils ont pu conquérir s'il n'y a personne pour faire signer des feuilles d'inscription, presser, importuner les camarades et obtenir des votants.

Inutile le dévouement des propagandistes confédéraux et inutiles les sacrifices si douloureux parfois qu'ils s'imposent si les syndiqués n'ont pas le courage de verser à la souscription confédérale dans toute la mesure de leurs possibilités, de verser et de faire, qu'autour d'eux, on fasse aussi le même effort.

Inutile que nos délégués de maison, dans la banque ou ailleurs, sacrifient leur avenir professionnel pour défendre leurs camarades, si ceux pour qui ils l'ont fait ne comprennent pas que la tâche obscure, ingrate et longue au sein des groupes professionnels doit permettre des revanches futures.

Le public parti, après nos grandes séances, lorsque les organisateurs éteignent les chandelles, qu'ils ne croient pas que l'heure est venue du repos !

C'est à ce moment-là que le travail commence.

C'est lorsque le semeur a quitté le champ et que la vie, comme une herse a nivelé toutes choses, c'est alors, parmi les hivers, dans l'obscurité et le silence de la terre, que se fait l'immense travail, enfantement prodigieux, d'où sortira la moisson que blondira en juillet le soleil de France.

R. MAUGARS.

MICHON

Secrétaire général de l'Union de Champagne

Depuis plusieurs mois, tous nos journaux régionaux et syndicaux se sont fait un devoir de parler de ce vaillant camarade,

mort victime de son dévouement, à l'âge de 29 ans.

Michon, après avoir fait son devoir pendant la guerre, reprenait sa place au Chemin de fer. Il était de plus secrétaire et propagandiste de plusieurs groupements catholiques et secrétaire général de nos Syndicats de l'Union de Champagne. C'est au cours d'une tournée de propagande que le mal qui devait l'emporter l'a atteint.

Travailleur acharné, d'un caractère doux mais ferme, Michon avait su s'attirer toutes les sympathies. Au Comité national, auquel il ne manquait jamais, nous aimions le voir toujours à sa même place, s'intéresser à toutes les questions traitées et prendre une part active à la discussion.

Estimé de tous ses camarades du Comité national, sa mort a causé un grand vide dans nos réunions.

Dans sa région il s'était rendu très populaire, aussi ses obsèques, quoique simples, furent-elles grandioses. Toutes les classes de la société, tous les groupements catholiques y furent représentés. Des représentants de la C.G.T. et de la C.G.T.U. y assistaient également.

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Troyes avait tenu à venir présider en personne la cérémonie funèbre et donner l'absoute.

C'est dire l'estime que l'on avait pour Michon.

Il est mort emportant les regrets de tous. Il laisse une veuve éplorée et deux jeunes enfants.

L'Union de l'Ouest tient à s'associer aux marques de sympathie reçues de partout et adresse à sa famille, à son Union Régionale et à la C. F. T. C. même ses plus vives et sincères condoléances.

Gustave PRESSENSÉ.

Union Régionale des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 8 juin, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Échos du Congrès de Poitiers

VŒUX EMIS AU COURS DU CONGRÈS

1. Les camarades des Ateliers d'armes de Châtellerauld émettent le vœu :

« Que des démarches soient faites en vue d'obtenir aux travailleurs des arsenaux un régime de congés payés semblable à ceux de la marine. »

2. M. Pressensé fils émet les vœux suivants :

a) Que l'on modifie le programme des Congrès régionaux, pour permettre à la discussion de conserver toute son ampleur ;
b) Que dans chaque Syndicat ou section de Syndicat soit créée une caisse spéciale à laquelle chacun verserait librement, et selon ses moyens. Le montant servirait à payer le voyage de délégués supplémentaires aux Congrès régionaux.

Ces divers vœux ont été adoptés à l'unanimité.

Le prochain Congrès de l'U. R. de l'O. aura lieu, en 1927, à Saint-Nazaire.

VISITEZ A NANTES

LES

GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS

ET

LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

De plus, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, ainsi que les samedis, de 17 à 19 heures, la permanence est assurée par le Secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS

DE TRAVAILLEURS CHRETIENS

DE LA LOIRE-INFERIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 1^{er} juin, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

La prochaine aura lieu le dimanche 6 juin, de 9 à 10 heures.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Par suite de dispositions nouvelles et du changement du personnel chargé du service d'achats en commun, nous rappelons à tous les syndiqués que, comme par le passé, le service d'achats sera ouvert aux jours et heures habituels indiqués ci-dessous et qu'ils y trouveront, avec l'accueil le plus sympathique, tout ce qu'ils avaient l'habitude d'y trouver comme épicerie, et que même nous sommes décidés à y adjoindre les articles courants qui n'y existent pas et qui pourraient être demandés.

On y trouvera, de plus, le beurre, les œufs pour ceux qui en auront fait la demande à l'avance. Le rayon de légumes frais pourra être repris plus tard, suivant les demandes qui en seront faites.

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour qu'ils fassent un petit effort pour venir visiter le service d'achats, nous exprimer leurs désirs, nous faire part de leurs remarques, voulant avant tout faire l'impossible pour donner satisfaction à tous.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Nous espérons que cet appel ne restera pas sans effet, et d'avance, merci.

La Commission
du Service d'achats en commun.

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

CONGRÈS

DE LA

Fédération Française des Employés Catholiques

5, rue Cadet, Paris

Rapport sur le Congrès Fédéral du dimanche 14 mars 1926

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Despont, et commence par la vérification des pouvoirs et l'appel des membres présents. Puis M. Despont demande aux représentants du plus ancien syndicat d'hommes et du plus ancien syndicat de dames représentés de prendre place au bureau, ce qui vaut au délégué du syndicat de Nantes l'honneur de s'asseoir à la droite du président.

La parole est ensuite donnée au secrétaire général, M. G. Tessier, pour l'exposé de son rapport sur le travail de la Fédération pendant l'année. 140 syndicats y sont inscrits, mais 78 seulement ont donné les renseignements qu'on leur avait demandés, de sorte qu'on ne peut pas connaître l'effectif exact.

Pour les 78 syndicats ayant répondu, l'effectif s'élève à 23.562, dont 15.425 dames et 8.137 hommes. On estime que le chiffre total sera aux environs de 30.000, soit à peu près 2.500 de plus que l'année dernière.

L'Ouest a fourni un effort considérable et les résultats sont satisfaisants. Le Mans a créé un service de mutualité et un service corporatif. Le syndicat des dames de Nantes fait de fréquentes réunions, assidûment suivies et sa bibliothèque est prospère.

Lors de la grève des banques, les syndicats chrétiens sont intervenus d'une façon énergique. M. Tremintin, député du Finistère, a interpellé le Ministre du Travail, dont la réponse parue dans « L'Employé » reconnaissait le bien-fondé des doléances des employés de banque.

Lyon a demandé l'application de la loi de 1893 sur les étalages et le chauffage des employés faisant la porte des magasins.

Reims a demandé l'application de la loi de huit heures. Nantes et Alais se sont mis d'accord pour l'application de la semaine anglaise.

Le repos dominical a été obtenu dans beaucoup d'endroits et des arrêtés autorisant le travail du dimanche ont été rapportés quand les dimanches n'étaient pas fête locale.

De nombreux succès ont été remportés dans les diverses élections intéressant nos syndicats. Dans beaucoup de maisons nos amis ont été nommés délégués du personnel ; on peut notamment citer Saint-Nazaire, où M. Guillemot a été élu à une forte majorité. Dans plusieurs endroits nous avons obtenu des succès pour les Comités d'enseignement technique professionnel, ces succès se sont étendus au Conseil départemental de l'enseignement technique à Nantes et à Reims. Une Fédération internatio-

nale des Travailleurs chrétiens a été créée et le secrétariat est confié à la France, ce qui nous a permis de montrer l'activité des Français. Le président de la Fédération allemande a fait preuve de très bonnes intentions et s'est élevé hautement contre une déclaration que les luttes intérieures étaient normales, il a démontré qu'elles ne servaient que des intérêts particuliers.

Les résultats satisfaisants de l'activité de la Fédération ont été obtenus grâce au dévouement et à la fraternité des membres et des groupements affiliés auxquels le rapporteur se plaît à rendre hommage.

Des applaudissements saluent la fin de ce rapport et M. Despont remercie M. Tessier de son travail.

Le délégué de Tours dit que les Commissions locales professionnelles avaient été nommées par la Municipalité ; une protestation énergique a été adressée au maire et des élections auront lieu prochainement.

Un délégué du Nord dit que pendant la grève des banques, les réunions se tenaient à la Bourse du Travail, ce qui est regrettable, car elles semblaient impliquer un assujettissement à la C. G. T. Nous manquons d'ailleurs d'orateurs pour éclairer les employés de banque sur ce qu'il y avait à faire. Enfin il regrette que le Conseil fédéral n'ait pas été réuni pour donner ses directions.

M. Tessier répond que la grève a été déclenchée assez brusquement et que le Bureau de la C. F. T. C. s'est tenu continuellement en contact avec les syndicats, il n'y avait pas, à son avis, de raison de convoquer le Conseil de la Fédération.

En ce qui concerne les réunions, elles ont eu lieu en effet, la plupart du temps dans les Bourses du Travail, mais c'est parce qu'on n'avait pas toujours les locaux disponibles et qu'il était peut-être le seul endroit où on pouvait réunir tout le monde. Cependant dans de nombreuses localités des réunions ont été tenues dans d'autres salles.

La parole est ensuite donnée à M. Muller, trésorier, pour l'exposé de la situation financière.

Le budget prévu pour 1926 s'élèvera à 17.000 francs environ ; avec les cotisations actuelles, même en escomptant une augmentation du nombre des adhérents, il sera impossible de faire face aux dépenses ; il faut donc augmenter le chiffre de la cotisation fédérale. Le bureau propose de la porter à 0 fr. 60 par membre masculin et 0 fr. 50 par membre féminin, avec minimum de 15 francs par syndicat.

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité, moins six voix.

M. Muller, constatant avec regret le nombre des absents, demande s'il ne serait pas préférable que les réunions du Conseil fédéral n'aient lieu que tous les deux ans. Plusieurs syndiqués répondent qu'il n'y aurait pas davantage de délégués, ceux-ci étant arrêtés soit pour des raisons d'ordre pécuniaire, soit par apathie, ou pour d'autres raisons que ne vaincraient pas un long espacement des réunions. Il y aurait au contraire des ennuis à cet espacement et notamment celui de rester trop longtemps sans donner aux différents syndicats l'occasion de prendre contact entre eux.

La séance est levée à midi et reprise à 14 h. 15, sous la présidence de M. Despont, assisté cette fois du délégué de Reims et de la déléguée de Bordeaux.

La parole est donnée à Mlle Chiron, suppléant Mlle Drouart, souffrante, pour le rapport sur l'action professionnelle conjuguée des organisations fédérées d'une ville de province. Ce rapport donne les détails sur la marche du syndicat des hommes dont l'effectif se maintient ; sur le placement, qui a rendu jusqu'ici de très grands services ; les conférences organisées ; la participation à la grève de la banque et

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

les conséquences de cette grève : révocation de plusieurs membres ; l'application de la semaine anglaise pendant l'été dans les Maisons de tissus et mercerie, etc.

Pour les dames, le rapport fait connaître les résultats obtenus sur les mêmes points ; donne des détails sur les cours professionnels organisés et suivis avec assiduité, le cercle d'études et le fonctionnement de la bibliothèque ; enfin la création d'une Commission mixte pour l'obtention d'un bordereau de salaires qui a été soumis aux syndicats patronaux.

Le succès n'a pas encore été obtenu de ce côté, mais l'opposition patronale cessera peut-être lorsque les patrons verront que les syndicats chrétiens ne cherchent pas la lutte des classes, mais au contraire l'entente. Enfin, le rapport faisait connaître le succès remporté par MM. Pressensé et Foulon, élus à la Commission locale de l'Enseignement technique, et celui de notre ami Pressensé, élu membre du Comité départemental.

Aux prochaines élections prud'homales, deux candidats seront présentés, et si chacun sait comprendre son devoir, là aussi nos syndicats enregistreront un succès.

M. Despont adresse ses remerciements au rapporteur et aux syndicats nantais pour leur action et leur développement puis donne la parole à M. Poimboeuf pour son rapport sur l'organisation des groupes professionnels et les délégués d'établissements.

Cette organisation professionnelle n'est pas toujours possible, car les professions ne sont pas toujours nettement caractérisées, les comptables et les représentants ont bien une profession spéciale, mais il n'en est pas de même de tous les autres employés de commerce. Il est donc difficile d'avoir des délégués d'établissements dans certains cas. Les groupes ne doivent pas avoir une action isolée, indépendante du syndicat, et dans la plupart des cas ce sont ceux-ci qui doivent agir, mais pour cela il faut choisir des dirigeants capables, de véritables chefs, sinon on végètera ; avant de faire une guerre d'assaut, il faut faire la guerre de tranchées ; donc, apportons le plus grand soin à la nomination des dirigeants et à leur formation. Qu'on choisisse des personnes pouvant disposer du temps nécessaire pour s'occuper activement de leurs syndicats. La tâche est rude et ne doit pas être confiée à des personnes qui ne peuvent la mener à bien.

En ce qui concerne les délégués de Maisons, lorsque plusieurs employés sont dans un même établissement, il est utile de créer ces délégués, mais ils devront rester constamment en rapport avec le Conseil syndical et ils présenteront les desiderata du personnel aux patrons. Ceux-ci refusant souvent d'entrer en conversation avec les syndicats, prétextant qu'ils sont étrangers à leurs établissements, cette opposition tombera devant les délégués.

M. Poimboeuf est vivement applaudi et M. Despont donne la parole à ceux qui la demandent sur la discussion du rapport.

Cette discussion ne modifie en rien les termes de ce rapport ; les délégués exposent les difficultés qu'ils éprouvent dans différents cas, les succès qu'ils remportent en plusieurs occasions. Une déléguée de Rennes, notamment, fait savoir qu'elle a exposé dernièrement, au nom de son syndicat, des desiderata à son patron qui a promis d'examiner la question, et moins de huit jours après, satisfaction leur était donnée.

M. Despont annonce ensuite que M. Tessier, surchargé de besogne, ne peut plus assumer les fonctions de secrétaire général de la Fédération et de la Confédération, il propose de nommer M. Poimboeuf secrétaire général de la Fédération. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

M. Despont remercie l'assemblée de son vote et remercie aussi M. Tessier du zèle et du dévouement qu'il a apportés dans ses délicates fonctions.

On procède à l'élection du bureau fédéral, qui est réélu sans changement.

M. le Président remercie ensuite l'assemblée de la bonne tenue et des discussions instructives pour tous qui ont eu lieu ; il espère qu'elles porteront leurs fruits, que les syndicats chrétiens et la Fédération continueront à progresser pour le bien des travailleurs et le bien de notre France, puis lève la séance.

A. ANTOINE.

VŒUX ADOPTÉS EN CONCLUSION DU RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR GASTON TESSIER :

Le Conseil National de la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques, réuni à Paris, le 14 mars 1926, émet les vœux suivants :

Organisation professionnelle :

Que soient promptement adoptés les projets de loi concernant le libre exercice du droit syndical et la tentative obligatoire de conciliation dans les conflits collectifs du travail.

Statut légal :

Que la loi fixe à 14 ans l'âge minimum d'admission à la profession d'employé ;

Que le statut légal des employés, préparé de longue date par les études et l'activité des organisations fédérées soit bientôt incorporé au Code du Travail.

Appointements :

Que soit poursuivie et intensifiée l'action engagée pour l'amélioration des salaires dans les commerces de détail, notamment en ce qui concerne les employés des services administratifs.

Repos dominical :

Que les Syndicats fédérés, par leurs efforts soutenus auprès de la clientèle, du patronat et des pouvoirs publics, tendent à généraliser la fermeture des établissements le dimanche, en vertu de la loi du 29 décembre 1923 ;

Que les trop nombreuses dérogations au principe du repos dominical édicté par l'art. 30, Livre II, du Code du Travail, soient rapportées, ainsi qu'il a déjà été fait dans plusieurs villes, notamment à Bordeaux et à Marseille ;

Que les arrêtés municipaux concernant la suppression du repos hebdomadaire les dimanches jours de fête locale (art. 44, Livre II du Code du Travail), soient révisés conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat ;

Que cet ensemble de mesures prépare une modification du Code du Travail, en vue de la suppression complète des dérogations non prévues à l'art. 38, Livre II, ce qui serait le seul moyen d'assurer le repos dominical.

Règlement d'hygiène :

Que les décrets des 21 juin et 10 juillet 1913 soient modifiés pour ce qui concerne l'hygiène de la profession d'employé, en tenant compte des progrès techniques et sociaux accomplis depuis douze ans.

COMPAGNIE NANTAISE
DE
NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES
des MESSAGERIES de l'OUEST
Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon
CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS
Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

VŒUX PRÉSENTÉS EN CONCLUSION DU RAPPORT DE MARCEL POIMBŒUF, SUR LES GROUPES PROFESSIONNELS ET LES DÉLÉGUÉS D'ÉTABLISSEMENTS :

Vœu concernant les Groupes professionnels :

Considérant :

1°) Le très grand nombre de catégories distinctes d'employés et l'impossibilité de les constituer en autant de Syndicats particuliers ;

2°) La nécessité, pour les Syndicats groupant tous les employés sans distinction, de pouvoir étudier et soutenir efficacement les revendications propres à chacune de ces catégories.

Le Conseil National de la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques émet le vœu :

Que des groupes professionnels, correspondant aux diverses catégories d'employés existant dans chacun des syndicats adhérents soient, dans la mesure du possible, constitués en vue de l'étude et de la défense des intérêts spéciaux de ces diverses catégories.

Il doit être bien entendu que le fonctionnement de ces groupes professionnels est subordonné à l'action d'ensemble des syndicats, et que les conseils syndicaux sont seuls qualifiés pour décider de la conduite à tenir en toutes circonstances.

Vœux concernant les délégués d'établissements.

Considérant :

1°) Les nécessités du recrutement et de la liaison à assurer entre les organisations syndicales et leurs adhérents ;

2°) Les rapports devant, normalement, s'établir entre les patrons ou les directions d'établissements et les délégations syndicales ;

3°) L'existence, dans un certain nombre d'établissements, de délégations du personnel officiellement constituées ;

Le Conseil National de la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques émet les vœux suivants :

1°) Que dans tout établissement où une organisation compte plusieurs syndiqués, soient désignés par le Conseil syndical un ou plusieurs délégués chargés : a) de transmettre tous renseignements utiles et de faire parvenir les mots d'ordre aux intéressés ; b) d'assurer le recrutement des syndiqués et des militants ;

2°) Que ces mêmes délégués ou, éventuellement, d'autres délégués spécialement désignés à cet effet, représentant — le cas échéant et en se tenant dans la limite des instructions reçues — les organisations et les syndiqués auprès des patrons et des directions ;

3°) Que dans tout établissement comptant plusieurs délégués, ceux-ci se constituent, sous réserve de l'approbation et du contrôle exprès des conseils syndicaux, en comités d'établissement se réunissant et assurant, d'une façon régulière, la liaison avec les organisations syndicales ;

4°) Qu'aucun syndiqué, sans en avoir, au préalable, obtenu l'autorisation, ne pose sa candidature aux différents conseils pouvant exister dans les établissements pour assurer la représentation du personnel.

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie
6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi 11 juin, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion des groupes

REPRESENTANTS ET VOYAGEURS

La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 20 juin, à 9 h. 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Famille Syndicale

MARIAGE

Le mardi 14 mai, en l'Eglise N.-D. de Toutes-Aides, a eu lieu le mariage de notre camarade Charles Renelleau, membre du Conseil syndical avec Mlle Germaine Hémy.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée à 11 heures.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

DÉCÈS

Notre président, M. Moreau, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Qu'il veuille bien agréer, en cette douloureuse épreuve, pour lui et sa famille, nos plus sincères condoléances.

Section des Dames

Syndicat

des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

La Vie Syndicale

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Les élections pour le renouvellement des conseils de prud'hommes vont avoir lieu à la fin de l'année comme nous vous l'avions recommandé, vous vous êtes fait inscrire sur les listes des électeurs, car vous avez compris l'importance de ce devoir.

Pour nos plus jeunes, pour celles qui ne le savent pas, je vais tâcher de vous expliquer ce que sont les Conseils de prud'hommes.

Ce sont des tribunaux professionnels institués pour terminer, par voie de conciliation, ou pour juger quand la conciliation a été sans effet, les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat du travail dans le commerce et l'industrie, entre les patrons ou leurs représentants et les employés, ouvriers ou apprentis des deux sexes qu'ils emploient.

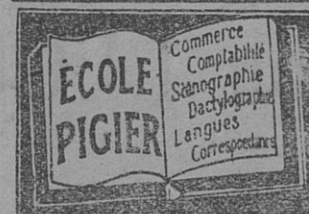
Les prud'hommes jugent dans les conditions de compétence déterminées par les articles 32, 34 et 35 de la loi, les différends à l'égard desquels la conciliation a été sans effet.

Leur mission, comme conciliateurs et juges s'applique également aux différends entre ouvriers à l'occasion du travail.

Ils peuvent donner leur avis sur les questions qui leur sont posées par l'autorité administrative.

Ils constituent une juridiction spéciale présentant des garanties de compétence technique, ouvriers, employés, patrons, les prud'hommes connaissent, mieux que les magistrats ordinaires, les coutumes, les traditions, les nécessités des métiers. Ils sont en quelque sorte des experts élevés à la dignité de juges.

Les membres des Conseils des prud'hommes sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Néanmoins les sortants conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales pour les Dames et les Jeunes Filles (PROFESSEURS DAMES)

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance NANTES
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Cercle d'études

Résumé de l'étude du 11 avril 1926

Ordre politique. — Dans bien des milieux catholiques, on est, à tort ou à raison, hostile au vote de la femme et on affecte de se désintéresser de la question.

Cependant, du fait que la femme pourra voter, elle devra voter, ce lui sera une obligation morale et un devoir, elle devra savoir pour qui elle vote et penser aux grandes relations qui existent entre les élus et les destinées d'un pays.

Mais si le devoir de la femme est d'aller à l'urne, il n'est pas dans l'éligibilité ; on ne voit pas les mères de famille siégeant une partie de la journée et quelquefois la nuit, à la Chambre. Celles-ci doivent se contenter de faire ce que l'on appelle de la politique d'influence sur leurs maris et leurs fils.

L'objection tombe pour les célibataires et les veuves sans enfant : aucun devoir primordial ne les écarte vraiment des occupations politiques. A celles-là seulement faudrait-il conseiller d'entrer dans la politique active ? Pourquoi, lorsqu'elle peut le faire sans manquer à d'autres devoirs plus importants, écarter la femme catholique de l'action politique ? Si aucune femme ne devait user de ce droit, il ne faudrait pas conseiller aux catholiques de donner l'exemple.

Ordre civil. — La femme mariée est placée dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'homme, c'est une nécessité pour assurer l'existence de la société conjugale que les époux soient subordonnés à l'autre.

L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protège. Un grand nombre de règles établies par le code doivent être interprétées dans un sens de protection.

Une série de loi est intervenue depuis en faveur de la femme.

La famille est la source de toute grandeur nationale, de toute prospérité économique. Toute loi, tout décret, tout régime administratif jugé malfaisant, périlleux pour la famille, doit être écarté.

Ordre moral. — La femme doit obéissance au mari, mais elle doit et peut exiger d'être respectée.

Le respect de la femme et la chevalerie des mœurs ne se rencontrent guère aujourd'hui, il suffit de voir les moindres rapports dans les relations ordinaires de la vie pour s'en rendre compte ; dans les bureaux, magasins, ateliers ou une collaboration constante et forcée existe entre l'homme et la femme ; la politesse n'est pas toujours observée.

Mais il est un fait certain, si la femme le veut, rien que par son maintien et sa réserve elle peut toujours imposer le respect.

Problème social. — Il est hors de doute que la guerre a ouvert à la femme des perspectives nouvelles, la certitude du mariage n'existe pas pour les jeunes filles et résolument, fièrement aussi, elles ont accepté la loi du travail.

Dans toute jeune fille il faut voir la

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

236 Emplois offerts en 1925, 99 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

femme isolée qu'elle sera peut-être demain. Dès lors elle doit pouvoir disposer de ressources personnelles pour se suffire.

La première arme à mettre dans les mains d'un être appelé à se débattre dans la vie, c'est la volonté. La culture de l'intelligence ne saurait être blâmée, mais ce qu'une femme doit surtout connaître c'est la science du cœur. Dans ce qui touche au domaine du cœur, la femme reprend ses avantages et dépasse l'homme.

Les femmes qui n'ont pu se marier ou celles qui ont voulu garder leur indépendance doivent leur part de dévouement à la société et ont mille manières de l'exercer.

L'enseignement libre réclame des bonnes volontés, les catéchismes, les patronages, toutes les œuvres d'éducation et de préservation de la jeunesse ont besoin de dévouements.

Si ce champ d'action si beau et si vaste ne remplace pas pour la jeune fille, le foyer, il permet d'atténuer les regrets de n'avoir pu le fonder.

La vie est si peu de chose ! Sachons la bien employer et mettons au-dessus de tout le devoir, triomphe des cœurs vaillants et indomptables.

Notre Kermesse

Nous vous rappelons que la kermesse aura lieu le dimanche 27 juin.

Que toutes les bonnes volontés se mettent à l'œuvre pour que la kermesse soit une des plus réussies de la saison.

Demandez autour de vous quelques lots. Ce qui serait superbe, c'est que chaque syndiquée ait à cœur de fournir un lot, soit pour les comptoirs, soit pour la tombola.

Et s'il vous vient une idée ingénieuse, ne craignez pas de la soumettre. Allez vite à la permanence. C'est en mettant à profit toutes les bonnes idées qu'on arrive à quelque chose de très bien.

Dès aujourd'hui, que chacune se dise : « Que puis-je faire ? Que dois-je faire pour préparer la kermesse ? »

Maisons de Vacances

Nos maisons de vacances seront, cette année : Saint-Jean-de-Monts, Pornichet, Le Cormier, Vannes, Pontchâteau.

Se renseigner à la permanence.

Famille Syndicale

MARIAGES

Le 17 avril a eu lieu, en la Basilique Saint-Nicolas, le mariage de Mlle Jeanne Louet avec M. B. Ollu.

Mlle Louet fait partie depuis plusieurs années de notre Bureau syndical, où elle remplit avec un entier dévouement le poste si chargé de trésorière.

A notre chère collaboratrice et amie, ainsi qu'à M. Ollu, nous offrons nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

..

Le 24 avril, en l'église cathédrale, a eu lieu le mariage de Mlle Simone Fleury avec M. André Goix.

Aux jeunes époux, ainsi qu'à leurs familles si dévouées aux œuvres syndicales, nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations.

SAINT-NAZAIRE

SEMAINE ANGLAISE

Nos syndicats chrétiens métallurgistes de la région nazairienne mènent en ce moment une campagne en vue de l'obtention, dans les ateliers de Saint-Nazaire et environs, de la semaine anglaise, si appréciée des camarades de Nantes et autres régions.

Nous tiendrons nos camarades au courant des pourparlers et résultats obtenus.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 8.07 - 18.88 - 21.80

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLE, SAINT-POL-DE-LÉON
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

MÉAN

Nos camarades de la paroisse de Méan ont fêté, comme l'année dernière, l'anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum ». Cette fête a eu lieu le jeudi 13 mai. Il y a eu, le matin, messe à l'église, avec allocution par M. le Curé.

Du Patronage au Syndicat

Recevant, il y a quelques jours, la visite d'un camarade, ce dernier parut scandalisé de la présence sur ma table, d'un récent numéro de *La Vie Sociale*.

— Quel est donc cet « ignoble canard », me demanda-t-il, avec une moue significative ?

— Ça, lui répondis-je, c'est le journal du Syndicat.

— Du Syndicat !! Comment... tu donnes là dedans toi ?

— Ne t'en déplaise, je donne là dedans.

— Alors, tu es socialiste ?

A sa grande surprise, je m'esclaffais.

— Comment, mon pauvre ami, serais-tu de ceux que dépeint si justement le Père Gritton dans son admirable livre *Si nous savions aimer*, qui ne voient, ou feignent de ne voir, sous ces mots « social, action sociale », « qu'un ensemble de réunions et de revendications tumultueuses, qui y glissent tout un contenu de bouleversements et de grèves, qui leur prêtent un petit air de fronde et une odeur de révolution ; comme si l'action sociale recouvrait un appel à la lutte des classes, ce qui serait criminel, ou dissimulait une tendance à l'abolition des classes, ce qui est une chimère. »

S'il en est ainsi, mets toi bien dans l'idée que « l'Action sociale », telle que la préconisent les catholiques, ne vise pas plus à l'une qu'à l'autre. Désireuse uniquement de paix sociale, elle tend de tout son pouvoir à l'entente et à la collaboration des classes. »

Et très rapidement, je lui expliquais à mon tour la fosse infranchissable qui sépare notre doctrine de celle des disciples de Karl Marx.

— Ainsi, me demanda-t-il, après un instant de réflexion, tu crois qu'il serait de mon devoir d'entrer au Syndicat ?

— J'en suis convaincu.

— Cependant, je fais déjà partie d'un groupe de Jeunesse catholique.

« N'est-ce point suffisant ? »

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à semblable objection. Je ne fus cependant pas trop embarrassé ayant eu la bonne fortune de lire, le matin même, une déclaration publiée dans *l'Aquitaine*, bulletin officiel de l'archevêché de Bordeaux, relative au rôle des patronages catholiques pour la défense des idées chrétiennes dans les masses ouvrières.

— Ainsi, commençai-je, tu juges inutile de venir renforcer les rangs de ceux qui combattent pour le triomphe de la doctrine sociale chrétienne, parce que tu fais partie d'un patronage et parce que membre de la Jeunesse catholique ?

— ?

— Tel n'est pas mon avis. J'affirme au contraire que justement à cause de ces titres, tu ne peux pas ne pas venir à nos groupements. Est-ce que le Syndicat chrétien ne devrait pas être l'aboutissement logique du patronage ; j'allais dire sa raison d'être ?

Un exemple te fera mieux comprendre ma pensée.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

Bien que tu sois, je le sais, un ouvrier catholique dont les croyances n'ont point varié depuis l'enfance, tu reconnaitras avec moi que, de tous, les travailleurs manuels sont encore ceux qui échappent le plus à l'influence de l'Eglise. Cela se conçoit dans une certaine mesure.

L'enfant quitte généralement le patronage vers l'âge de 15 ou 16 ans. A peine entré à l'atelier, il se trouve aux prises avec les rudes difficultés de la vie. Au tour de lui, il ne cesse d'entendre les plaintes incessantes des camarades plus âgés sur « l'injustice du patron », la « rapacité des bourgeois », la soi-disant complicité de l'Eglise et du « capitalisme exploiteur. »

« Intellectuellement désarmé, comment résisterait-il à l'assaut des suggestions révolutionnaires ? Cire molle, il se laisse pétrir et modeler par l'entourage et le Syndicats révolutionnaires comptent bientôt un adhérent de plus.

Combien, hélas, en avons nous connu de ces camarades de « patro » qui se sont laissés prendre aux alléchantes promesses des disciples de Karl Marx et qui, aujourd'hui, ayant déserté, depuis longtemps, nos groupes de Jeunesse Catholique, n'ont même plus nous rendre notre salut.

En serait-il de même, dis-moi, si nos patronages, se mettant « résolument sur le terrain du travail » faisaient affilier à un Syndicat chrétien les enfants quittant le patronage pour entrer à l'atelier. Je sais bien qu'ayant moins de 16 ans pour la plupart, ils ne seraient pas légalement « syndiqués ». Mais tout au moins pourraient-ils être inscrits comme aspirants au Syndicat de la profession choisie par eux. Dans les cercles d'études, ils se mettraient alors au courant des questions sociales ; en approfondissant la doctrine de nos adversaires, ils seraient bientôt à même de répondre à leurs utopies et, sollicités d'adhérer à une organisation révolutionnaire, ils pourraient répondre : « Nous sommes déjà syndiqués. »

— Mais, commença mon interlocuteur.

— J'allais au devant de l'objection. Tu veux me demander, n'est-il pas vrai, si les jeunes gens ainsi enrôlés dans les groupements syndicaux ne délaissent pas, pour cela même, leur association de Jeunesse Catholique.

Il n'en sera rien. J'ajoute même avec les rédacteurs de la note parue dans *l'Aquitaine*, que le patronage, au lieu de perdre ses meilleurs éléments, en gagnera de nouveaux. Il trouvera dans les dirigeants des Syndicats des collaborateurs dévoués et sûrs.

La pratique a d'ailleurs prouvé que le titre de membre de la J. C. n'est nullement incompatible avec celui de syndiqué.

C'est ainsi qu'à Poitiers les meilleurs éléments de nos Syndicats sont des jeunes gens de la Jeunesse Catholique. Et ce ne sont pas, sois en certain, de l'avis des directeurs de patronages eux-mêmes, ni les moins assidus, ni les moins dévoués à leur groupe.

Ainsi donc, tu le vois, ce que tu considérais tout à l'heure comme un obstacle se trouve militer en fin de compte en faveur de ton adhésion au Syndicat. Et en cela, tu ne feras que suivre les directives tracées récemment par François de Menthon, le nouveau président général de l'Association.

Là s'arrêta notre conversation. Mais j'ai le secret espoir que d'ici peu notre nombre sera accru.

Pour terminer, je livre à la méditation de ceux, que n'auraient point convaincus ces lignes, cette déclaration du vénéré cardinal Mercier :

« Les patronages feront faillite, dit-il, s'ils ne sont pas, en même temps que des

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du



Cof's
DOUBLE
FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER - NANTES
R. C. Nantes 410 B

foyers de formation religieuse, des écoles de formation sociale et des pépinières de Syndicats chrétiens. »

Henri AUROUX.

Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques

ACTION PROFESSIONNELLE

Le Secrétariat Fédéral a adressé, le 15 février, la lettre suivante à M. le ministre du Travail :

« A la suite d'observations qui nous sont parvenues de plusieurs côtés, nous croyons devoir appeler votre attention sur la nécessité qu'il y aurait d'apporter certaines modifications aux décrets des 21 juin et 10 juillet 1913 pour ce qui concerne les conditions d'hygiène dans lesquelles doit s'exercer la profession d'employé.

« Ces modifications résulteraient, soit des progrès réalisés dans la technique des opérations d'hygiène et de nettoyage, soit des aménagements récents de la législation sociale (journée de huit heures), soit, enfin, du développement de certaines formes de bureaux ou de magasins particulièrement insalubres.

« Tout d'abord, nous estimons que le nettoyage par le vide devrait être non seulement compris dans l'énumération faite à l'article premier du décret du 10 juillet 1913, mais encore rendu obligatoire pour les entreprises d'une certaine importance. Le choix des solutions désinfectantes devrait être limité et leur mode d'emploi précisé conformément aux données de la science.

« En second lieu, l'application de la loi du 23 avril 1919 aux professions commerciales rend possible des améliorations au régime résultant du décret du 21 juin 1913 en ce qui concerne notamment la durée de la présence aux étalages extérieurs et aussi l'heure extrême à laquelle cet emploi doit cesser.

« Enfin, les travaux en sous-sol devraient être réglementés spécialement quant aux conditions d'éclairage et d'aération des locaux, de durée maxima par jour avec temps de repos. En effet, non seulement des services administratifs comportent parfois plusieurs étages en sous-sol, mais des locaux affectés à la vente sont maintenant installés dans certains passages souterrains.

« Nous espérons, monsieur le ministre, qu'un échange de vues pourra s'effectuer, grâce à votre intermédiaire, entre représentants des organisations patronales et des organisations d'employés pour l'étude de ces divers remaniements dont l'opportunité retiendra certainement votre attention.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

« Le secrétaire général,

« Signé : G. TESSIER. »

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet